

Le clap de fin !

Changer d'année n'est pas une fin en soi car la suivante nous a déjà réservé son lot de pochettes surprises avec son arsenal de rouleaux qu'on déroulera au fur et à mesure du temps et des événements. En écrivant ces quelques lignes, j'ai été empli de sentiments de joie et de tristesse, et, peut-être même, par une émotion au regard du temps passé. Comme beaucoup d'entre-vous, je n'ai pas vu passer le temps, j'avais plus souvent l'impression de courir après lui, d'en gagner un peu et j'ai toujours perdu dans ma tentative de vouloir le rattraper. Dans mes diverses fonctions, publiques ou privées, je m'attèle aux tâches dans l'ordre d'importance, réparti dans l'espace-temps terrien. J'ai bien compris la théorie des bocaux remplis de cailloux, de graviers, de sable et de la bouteille de pastis pour compléter le tout en beauté. Mais il y a une chose que j'ai beaucoup de mal à comprendre pourtant : c'est ainsi, du moins je n'arrive pas à l'admettre, qu'il y ait des gens qui ne savent pas perdre leur temps tout seul. Alors, va-t-on me reprocher de ne pas être assez à l'écoute ? Peut-être que oui..., certainement sans doute pour quelques-uns et sûrement pour d'autres, c'est une réalité ! Oui je ne le cache pas. Car j'ai fait le choix de suivre la théorie des bocaux et préfère me faire haïr par le petit % pour me consacrer pleinement à tous les autres. Ces autres, que vous êtes... c'est justement avec vous que j'ai passé des moments de joie. Cette joie que l'on ressent, quand on se sent respecté pour ce que l'on est, ni plus... ni moins. Cette joie qu'on éprouve à voir toutes ces personnes à préparer et à gérer avec une immense implication leurs fêtes, leurs événements et leurs actions de partage et de solidarité, avec les enfants et les personnes seules ou en difficulté. Toutes ces actions jalonnent l'année et font le bonheur de la population. Merci à toutes celles et ceux qui me donnent, qui nous donnent, tant de bonheur et de joie. Mais la vie n'est pas que joie. Il y a des moments moins heureux, des situations qui nous échappent ou qui sont hors de portée, des drames familiaux, des enfants malheureux, des adolescents qui quelquefois ne trouvent pas la voie sur laquelle leur vie pourrait se tracer, et puis il y a aussi nos amis et connaissances qui nous quittent pour toujours. Ces moments font partie de la vie et se partagent dans les mêmes intensités que la joie. Dans ma fonction, bien que l'on ne soit pas invariablement préparé à tout, il est très important de donner de son temps à ceux qui souffrent, et qui, dans un désœuvrement profond, doivent pouvoir compter sans faille. Toutes ces choses, aussi insignifiantes qu'elles puissent paraître, mises bout-à-bout, ne peuvent laisser quelqu'un de bois. Pour ma part, j'éprouve toujours une grande émotion, lors du changement d'année, car je suis comme vous, je regarde dans le livre de la vie la page se tourner sans que je puisse la retenir pour prolonger un peu de ce temps précieux avant que le chiffre de la suivante ne s'affiche définitivement. Mon émotion est grande, quand je retrace ce qui a été fait dans la commune et ailleurs, car ailleurs c'est également important. Quand je revois les événements organisés par tous ces bénévoles qui offrent des centaines d'heures de leur temps (incompressible à l'échelle terrestre) pour qu'Andlau s'anime toute l'année, c'est une réelle émotion et je suis persuadé que chacun d'entre vous ressent ce petit pincement au ventre et cette fluidification de nos regards. Si... si... j'en suis sûr. Pour conclure mon propos d'aujourd'hui, je voudrais vous remercier très sincèrement pour ce que vous faites pour votre commune. Je voudrais vous dire combien nous aurons besoin de tous pour que 2017 soit encore plus belle, plus riche en événements, pour que Vive Andlau ! Mes chers concitoyens, je vous adresse mes très sincères vœux de bonne santé, car sans elle rien n'est pareil, voire impossible. Je vous souhaite beaucoup de bonheur et de réussite dans vos projets. Et puis...

« Il y a deux choses que l'expérience doit apprendre : la première c'est qu'il faut beaucoup corriger ; la seconde, c'est qu'il ne faut pas trop corriger ». (Eugène Delacroix)

Et enfin... *« On ne peut régner sur les hommes quand on ne règne pas sur le cœur ». (Henri Lacordaire)*

Bonne Année 2017.

Fabien BONNET

Maire

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2016 - 20h00

Sur convocation légale en date du 15/12/2016

La séance a été présidée par M. Fabien BONNET, Maire, en présence de 16 conseillers sur 19 élus en fonction.

Excusés avec procuration : Mme Myriam Traeger qui donne procuration à M. Thierry Frantz
M. Emmanuel Stiegler qui donne procuration à M. Etienne JUND

Non excusé : M. Matthieu Schlosser

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV de la dernière séance du 24 novembre 2016
- 2) Projet d'exercice du droit de préférence ou de préemption sur des parcelles forestières – acquisition directe de parcelles forestières à 40€de l'are
- 3) Avancement de grade de deux agents – création et suppressions de poste (grades)
- 4) Matériel informatique pour les écoles – sollicitation du versement du fonds de concours de la Communauté de Communes du Piémont de Barr (CCPB)
- 5) ONF – Programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) concernant l'exploitation des bois ainsi que les travaux patrimoniaux 2017
- 6) Budget Eau – tarifs de l'eau 2017
- 7) Prochaines élections (Présidentielles et Législatives) – organisation du Bureau de vote suite à information du Conseil Constitutionnel de porter l'heure de fermeture de tous les bureaux à 19h au plus tôt
- 8) Projet de mise en place d'un dispositif de suivi de l'équilibre faune-flore sur le Massif forestier du Piémont des Vosges porté par l'Association des Communes Forestières d'Alsace
- 9) Communications et divers

Point 1) Approbation du PV de la dernière séance du 24 novembre 2016

- 1) Le Conseil Municipal nomme M. Raymond Effinger secrétaire de séance.
- 2) Le PV de la séance du 24 novembre 2016 est adopté à l'unanimité sous réserve des remarques ci-après :
 - M. Etienne Jund fait remarquer que le dernier bulletin officiel était incompréhensible notamment avec les 24 pages concernant l'intercommunalité. Le Maire répond qu'il avait déjà fait le choix de réduire au maximum les documents qui semblent a priori ne pas intéresser nos concitoyens. Cette procédure sera donc appliquée dès la prochaine parution. Par ailleurs, nous recevons de temps à autre également des félicitations de lecteurs qui pensent que le BO à Andlau est très complet et que cela ne se fait nulle part ailleurs.
 - M. Etienne Jund s'insurge du fait de l'absence de reprise des débats des conseillers municipaux dans le point 2 « Statuts de la Communauté de Communes ». Après vérification, force est de constater que ces débats ont bien été transcrits dans un grand paragraphe précédant le délibéré. Il est rappelé qu'il n'y a aucune obligation de retracer les débats et que la rédaction du BO et du PV de réunion relève de la seule responsabilité du maire, qui décide de faire parvenir les procès-verbaux aux conseillers avec certaines interventions jugées utiles mais qui ne seront plus reprises dans le BO.
- 3) Demander l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour :
 - Le maire demande l'autorisation d'ajouter un point « Projet de mise en place d'un dispositif de suivi de l'équilibre faune-flore sur le Massif forestier du Piémont des Vosges porté par l'Association des Communes Forestières d'Alsace ».

Ce point rajouté repoussera le point « Communication et divers » en position 9.

Adopté à l'unanimité.

Point 2) Projet d'exercice du droit de préférence ou de préemption sur des parcelles forestières – acquisition directe de parcelles forestières à 40€ de l'are

Ce point prévu au Conseil Municipal du 24/11/2016, avait dû être ajourné en raison de l'absence d'informations suffisantes ainsi que des discussions nécessaires avec le vendeur et le notaire Me Walter à Efig.

Le Maire présente le projet de vente entre particuliers portant principalement sur des parcelles forestières, lesquelles jouxtent des parcelles communales ce qui fait bénéficier la Commune du droit de préférence.

En effet, la loi a changé (du 27 juillet 2010 et du 13 octobre 2014) et facilite l'acquisition de forêts par les communes. Compte-tenu des surfaces importantes mises en vente, le maire propose de les acquérir.

Parcelles objet de la vente

Section	N°	Groupe	Contenance en ares	Lieu-dit	Parcelles communales proches = droit de préférence	Parcelles communales contigües gérées par document d'aménagement = droit de préemption
23	183/4	Prés Bois Total	21,61 59,42 81,03	Finsterbach		×
23	184/4	Prés	0,69	Finsterbach		×
23	151	Bois	29,44	Kugelsbach	×	
23	152	Bois	13,31	Kugelsbach	×	
18	285/269	Bois	6,05	Obertiefenbaechel		×
18	284/269	Bois	12,83	Obertiefenbaechel	×	
11	193	Bois	1,70	Gesetzmaten	×	
18	264	Bois	5,80	Obertiefenbaechel	×	
Total			150,85			

Aussi, le Maire s'est-il entendu avec le vendeur, Madame Traeger Bores Charlotte, sur une somme de 6.034€ de valeur d'achat des parcelles susvisées, les frais de la transaction étant à la charge de l'acquéreur. Le notaire a émis un document intitulé « réquisition d'instrumenter » à charge pour chaque partie de le signer sur ces bases, ce qui a été fait, et propose au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition de parcelles forestières par la Commune selon les modalités ci-dessus décrites.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE d'acquérir les parcelles forestières précitées pour la somme de 6.034€ soit 40€ de l'are + frais à sa charge en vente directe.

DIT que les crédits sont suffisants au BP 2016 sous le compte 2111 chap. 21 et convient que ces crédits devront être reportés en « Restes à Réaliser » pour le budget 2017 si le paiement devait être reporté en 2017.

CHARGE le Maire de signer tout document à intervenir dans cette affaire.

Point 3) Avancement de grade de deux agents – création et suppressions de poste (grades)

M. le Maire informe les conseillers que suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 20/09/2016, l'avancement de grade des deux agents ci-après est possible à effet du 25/12/2016 et en tout état de cause avant l'année civile suivante comme suit :

Fonction de l'agent	Ancienne situation	Nouvelles situation –grade
M. Vogeleisen Eric Chef d'équipe ouvriers communaux	Adj. Technique principal 2 ^{ème} classe	Adj. technique principal 1 ^{ère} classe
M. Grussenmeyer Jean-Georges Agent d'entretien polyvalent spécialité électricité	Adj. Technique territorial 2 ^{ème} classe	Adj. Technique territorial 1 ^{ère} classe

Le Maire propose aux conseillers de créer les 2 grades d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et de supprimer les 2 grades d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe. Le maire soutient cette proposition d'avancement car les deux agents donnent pleinement satisfaction.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de créer les deux grades comme ci-dessus exposé sous nouvelle situation et de supprimer les deux postes listés sous ancienne situation.

CHARGE le Maire de prendre les arrêtés portant avancement de grade et de poursuivre le service indemnitaire comme stipulé sous nouvelle situation le tout à effet du 25/12/2016 ainsi que de signer tout document à intervenir et de prévoir les crédits au prochain BP 2017. Le maire transmettra aussi les félicitations du conseil.

Point 4) Matériel informatique pour les écoles – sollicitation du versement du fonds de concours de la Communauté de Communes du Piémont de Barr (CCPB)

Le Maire présente les factures d'acquisition comme suit :

Destinataire du bien	Fournisseur	Objet et total	Total des éléments pris en compte par la CCPB	Montant éligible retenu par la CCPB en €	Fonds de concours accordé
Ecole maternelle	Darty Boofsheim B69 M895 du 20/10/16 c/2183	4 tablettes + divers HT 1.029,93€ TTC 1.235,92€	4 tablettes HT 863€ TTC 916€	863€	431€
Ecole primaire	Alsedis Sélestat B78 M1018 du 24/11/16 c/6067	1 PC portable HT 332,50€ TTC 399,00€	Total HT 332,50€ TTC 399,00€	332€	166
Total		HT 1.362,43€ TTC 1.634,92€	HT 1.195,50€ TTC 1.315,00€	1.195€	597€

Vu la délibération n°061/05/2016 de la Communauté de Communes du Pays de Barr (CCPB) en séance du 06/12/2016 accordant un fonds de concours à la Commune d'Andlau de 597€, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

ACCEPTE le fonds de concours de 597€ de la CCPB au titre des acquisitions susvisées et précise que ces dernières n'ont pas fait l'objet d'un autre fonds de concours ou d'une quelconque subvention.

CHARGE le Maire d'encaisser les crédits sous le compte correspondant et de signer tout document à intervenir.

Point 5) ONF – Programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) concernant l'exploitation des bois ainsi que les travaux patrimoniaux 2017

Le Maire demande à M. Thierry Frantz de présenter le programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes pour 2017 qui s'établit comme suit :

Recettes brutes	30.450€ HT
- Dépenses abbatage et façonnage	12.800€ HT
- Dépenses débardage	8.610€ HT
= Recettes nettes HT prévisionnelles (hors honoraires)	9.040€ HT

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
APPROUVE le programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes 2017, le programme d'actions 2017 ainsi que les 2 devis précités.
CHARGE le Maire de signer tout document à intervenir.

Point 6) Budget Eau – tarifs de l'eau 2017

Le Maire propose comme convenu lors de notre engagement pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du puits de Kertzfeld d'ajuster la deuxième tranche de hausse du prix de l'eau d'un montant de 4 cents / m³, en contre partie la Communauté des Communes baissera le prix de l'assainissement du même montant.

Par ailleurs, le maire rappelle à cet effet que ce budget doit faire face à des dépenses de fonctionnement qui doivent être obligatoirement couvertes par des recettes de fonctionnement et qui étaient en constante augmentation (factures SDEA). Le maire rappelle également qu'il avait imposé au SDEA de limiter les dépenses de fonctionnement à 50 000€ pour 2016 et 2017. Le SDEA nous a remis les derniers décomptes et font apparaître que la contrainte a été respectée malgré que le SDEA n'est pas obligé de suivre du fait du transfert de ces compétences de fonctionnement.

Par ailleurs, les consommations sont en baisse, ce qui est en soi une bonne chose, mais les charges sont en augmentation ce qui provoque un déséquilibre croissant du budget.

Néanmoins, le Maire rappelle que les parts Eau ont déjà été augmentées de 4 cents/m³ en 2016 et qu'il conviendrait de poursuivre notre engagement de la deuxième et dernière augmentation de 4 cents/m³ par rapport au projet de sécurisation. Les conseillers font état d'augmentations permanentes et demandent à limiter à 2% l'augmentation puis un blocage sur plusieurs années. Le maire précise que les augmentations proviennent essentiellement des taxes de l'agence Rhin Meuse, augmentations dont nous n'avons pas la maîtrise. Il ne faut pas oublier non plus, que l'Etat a opéré une ponction de plus de 125 millions d'euros, chose qui se répètera en 2017, voire plus.

PROPOSITION :

	Valeurs au 01/01/2016	Etude augmentation 2017 de la part Eau		
			+2%	
Part fixe annuelle	15,28€		15,58€ Maintenu à 15,28€	
Parts proportionnelles				
De 0 à 500m ³	1,43€ le m ³		1,45€/m ³ + 0,02€/m ³	
De 500 à 1.000 m ³	1,29€ le m ³		1,31€/m ³ + 0,02€/m ³	
>1.000 m ³	1,18€ le m ³		1,20€/m ³ + 0,02€/m ³	

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
VOTE une augmentation de 0% de la part fixe annuelle et une augmentation de 2% de la part proportionnelle (+2 centimes/m³) en souhaitant ne plus augmenter sur 2 ans.
DEMANDE à ce que la diminution de 4 centimes soit appliquée sur l'assainissement par le SDEA comme prévu dans le contrat.

Point 7) Prochaines élections (Présidentielles et Législatives) – organisation du Bureau de vote suite à information du Conseil Constitutionnel de porter l'heure de fermeture de tous les bureaux à 19h au plus tôt

Le Maire communique les dates définitives: -Présidentielles 1^{er} tour le 23 avril 2017
-Présidentielles 2^{ème} tour le 07 mai 2017
-Législatives 1^{er} tour le 11 juin 2017
-Législatives 2^{ème} tour le 18 juin 2017

Le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que pour ces élections le bureau de vote fermera à 19h et non à 18h comme d'habitude.

Qu'il faudra en conséquence prévoir une nouvelle répartition des présences au bureau de vote qui passe de 2h à 2h30, dont une heure pour la dernière affectée au dépouillement.

Le maire rappelle également que les conseillers ont l'obligation de tenir le bureau de vote mais que des personnes extérieures au conseil peuvent renforcer l'équipe. Si vous êtes intéressés et si vous êtes majeur, venez-vous inscrire en mairie.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir 4 tranches horaires de 2,5 heures chacune + la dernière de 18h à 19h ainsi que pour le dépouillement qui suit.

PROPOSE d'appeler la population à renforcer les équipes.

Point 8) Projet de mise en place d'un dispositif de suivi de l'équilibre faune-flore sur le Massif forestier du Piémont des Vosges porté par l'Association des Communes Forestières d'Alsace

Le représentant légal de la Commune d'Andlau, le Maire Fabien BONNET présente le projet de *Mise en place d'un dispositif de suivi de l'équilibre faune-flore sur le Massif forestier du Piémont des Vosges* porté par l'Association des Communes Forestières d'Alsace.

Le maire rappelle le contexte de la problématique des surpeuplements de gibiers dans nos forêts et dont les causes ne sont pas du tout établies. Par ailleurs, cette situation de déséquilibre est bien visible mais ne permet pas avec certitude d'incriminer uniquement les chasseurs. De longue date, les communes forestières cherchent une solution pour établir des faits basés sur une étude objective réelle et sur des constats étalés dans le temps ce qui permettrait des discussions saines avec les chasseurs. Pour mettre en route ce nouveau dispositif, il fallait dresser un état des lieux précis de nos forêts. C'est un ingénieur forestier allemand qui a eu la charge de ce travail minutieux qui est suivi directement par le maire.

Ce projet, piloté par l'Association des Communes forestières d'Alsace, compte 3 actions.

- Action 1 : Mise en place du dispositif d'enclos-exclos avec en phase 1, la mise en place des enclos-exclos en forêt et en phase 2, la récolte des données et la création de la base de données = implantation de 140 dispositifs en forêt dont pour Andlau : 1 et pour le Syndicat Barr et 6 : 25.
- Action 2 : Etude sylvo-cynégétique, sur le volet avifaune.
- Action 3 : Animation et communication sur le dispositif mis en place.

Près de 40% des forêts sont sinistrées dans l'Est et ce dispositif devrait permettre de mieux anticiper des solutions multiples.

Ce projet va bénéficier d'une aide financière de la part de la Région Grand Est, du Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER), de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) sur la période 2017-2019 (3 ans).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal d'Andlau:

- S'engage dans le projet de *Mise en place d'un dispositif de suivi de l'équilibre faune-flore sur le Massif forestier du Piémont des Vosges*, en réalisant les actions prévues conformément aux modalités et aux délais définis dans le dossier de présentation,

- S'engage à respecter le code des marchés publics dans le cadre de la réalisation des différents travaux,
- Accepte la coordination technique, administrative et financière de l'Association des Communes Forestières d'Alsace, chef de file de ce projet, et autorise cette dernière à signer la convention attributive de l'aide régionale et européenne.
- S'engage à fournir toutes les informations ou documents à l'Association des Communes Forestières d'Alsace, nécessaires à l'instruction, au suivi et au contrôle du projet en respectant les délais que doit tenir l'Association des Communes Forestières d'Alsace ;
- S'engage à transmettre à l'Association des Communes Forestières d'Alsace, des informations régulières sur l'avancement physique, administratif et financier des actions qui les concernent et nécessaires à la mise en place du système de suivi du projet ;
- S'engage à présenter toutes les pièces justificatives demandées dans le cadre d'opérations de contrôle d'attributions de fonds européens et de fonds régionaux ;
- S'engage à produire les indicateurs réalisés ;
- S'engage à communiquer dès lors que cela est possible sur l'origine des financements reçus dans le cadre du projet.

Annexes

	Mise en place d'un dispositif de suivi de l'équilibre faune flore sur le massif forestier du Piémont des Vosges BUDGET PREVISIONNEL
--	--

	DEPENSES				RECETTES			
	Animation		Investissement		Total	Part	Montant	
ACTION 1: Implantation des dispositifs en forêt et création de la base de données	Relevés des données dans les enclos (Cf. devis ONF)	21 000 €	Fournitures (Cf. devis ONF)	14 000 €		Aide FEDER sollicitée	30%	38 640 €
	Création de la base de données (Cf. Devis ONF)	1 400 €	Main d'œuvre et maîtrise d'œuvre (Cf. devis ONF)	92 400 €		Aide Région sollicitée	30%	38 640 €
						Autofinancement des communes	40%	51 520 €
Total Action 1:		22 400 €		106 400 €	128 800 €		100%	128 800 €
ACTION 2: Réalisation d'une étude sylvo-cynégétique sur le volet avifaune	Etude sylvo-cynégétique sur le volet avifaune (Cf. devis LPO)	5 737,5 €		- €		Aide DREAL sollicitée	40%	2 295 €
				- €		Aide DRAAF (ADEVBOIS) sollicitée	40%	2 295 €
				- €		Autofinancement de l'Association	20%	1 147,5 €
Total Action 2:		5 737,5 €		- €	5 737,5 €		100%	5 737,5 €
ACTION 3: Suivi, accompagnement du projet et communication	Accompagnement du projet avec la gestion et la communication (15 journées sur les 3 années, Cf. Attestation FIBOIS Alsace)	6 000 €		- €		Aide DRAAF (ADEVBOIS) sollicitée	80%	4 800 €
				- €		Autofinancement de l'Association	20%	1 200 €
Total Action 3:		6 000 €		- €	6 000 €		100%	6 000 €
TOTAL		34 137,5 €		106 400,0 €	140 537,5 €	Aide FEDER sollicitée	27,49%	38 640 €
			Aide Région sollicitée			27,49%	38 640 €	
			Aide DREAL sollicitée			1,63%	2 295 €	
			Aide DRAAF (ADEVBOIS) sollicitée			5,05%	7 095 €	
			Autofinancement			38,33%	53 867,5 €	

➤ **Nombre de dispositif d'enclos-exclos préconisé par forêt (résultats de l'étude menée par l'ONF à l'automne 2015) et validé par les collectivités**

Commune ou syndicat	Surface de la forêt (ha)	Surface de peuplements dégradables (ha)	Nbre de dispositifs à implanter sur 3 ans	Décision des collectivités
Andlau	166,83	15	1	1
Barr	26,64	14	1	1
Syndicat Barr et 4	1346,68	641	33	33
Syndicat Barr et 6	643,66	217	25	25
Bischoffsheim	1210,91	363	26	26
Boersch	582,22	112	11	11
Grendelbruch	926,76	475	22	5
Mittelbergheim	94,18	93	5	5
Syndicat Obernai-Bernardswiller	2135,85	947	60	2
Ottrott	105,03	22	1	0
Rosenwiller	75,03	27	1	1
Rosheim	1609,83	552	29	29
Saint Nabor	29,24	24	1	1
Total prévisionnel	8952,86	3502	216	140

Point 9) Communications et divers

-Rétrocession par Domial au CCAS des 2 bâtiments 13 et 15, rue du Dr Stoltz

Le Maire informe les conseillers des modalités de cette rétrocession. Ces biens ont été confiés par mandats de gestion à la société Nexity avec une comptabilité dépenses/recettes gérée par le CCAS.

-Réfugiés – édito du Maire

En introduction l'adjoint Raymond Effinger a fait savoir qu'il a beaucoup apprécié le dernier édito du Maire dans le bulletin officiel. M. Effinger se pose toutefois la question du conditionnel « Si nous accueillions », et dit, pourquoi ne pas accueillir réellement une famille de réfugiés, car nous aurions des surfaces disponibles, notamment dans l'appartement qui se libérera à la MJC ou au presbytère qui est très grand. Une discussion s'en suit. Le maire apporte les précisions suivantes : nous devons être vigilants et ne pas se laisser submerger par les émotions. Les réfugiés dont il est question dans l'édito sont plutôt des réfugiés de guerres et non des transitaires qui ne veulent de toute façon pas rester en France. Le maire rappelle qu'en notre sein nous avons aussi des gens qui vivent avec moins de 20€ par semaine et qu'il est également nécessaire de s'en occuper.

-Logement communal MJC

Le maire fait savoir que le logement qu'occupait M. Da Silva à la MJC sera libéré prochainement. Vu les désagréments qu'engendraient la proximité de l'école de musique et d'autres activités et après discussion en interne, le maire ne relouera pas le logement en question et l'ensemble des pièces seront mises à disposition des associations. Attention, mise à disposition ne veut pas dire réservation exclusive. La porte d'entrée du bâtiment de la MJC présente des fragilités à tout point de vue et devra être changée.

-Sexauer Jahresauftakt le samedi 14/01/17 à partir de 19h30

Cette cérémonie n'est pas exclusivement réservée à la municipalité, nos amis de Sexau se feraient un grand plaisir de vous accueillir plus nombreux.

-Arbres plantés sur le parking des Remparts

Il a été remarqué qu'un arbre a été planté proche d'une bouche d'égout ce qui peut provoquer des dysfonctionnements. Par ailleurs, un cèdre bleu proche de la tour des sorcières prend des dimensions inquiétantes.

-Caméras

Un conseiller déplore ne pas être suffisamment informé quant à l'installation des caméras et demande que la commission des travaux se saisisse du sujet. Le maire rappelle qu'en octobre 2015 nous avons décidé l'installation d'une vidéo-surveillance aux différents endroits sensibles sujets à de nombreuses incivilités. Les emplacements avaient été fixés et le sujet avait été relaté lors de l'établissement du budget. Il est donc surprenant de constater la méconnaissance de ce dossier. Le maire étant ouvert à toute suggestion, propose de convoquer une commission des travaux et profite de l'occasion de rappeler le caractère obligatoire d'être présent à ces commissions, ce qui est loin d'être le cas.

Le budget 2016 a validé 8 caméras à poser en 2x4 sur 2 ans. Aujourd'hui 4 caméras sont installées sur l'exercice 2016 mais non encore réceptionnées :

- 2 à l'abbatiale (portail roman à l'arrière et portail latéral)
- 1 place de l'école
- 1 sur le parking des Remparts

Le maire précise que le matériel installé n'est pas encore en service, que des panneaux d'informations seront mis en place, que le matériel n'est pas réceptionné du fait de nombreux points à clarifier avec l'installateur.

-Aide et subvention de la Communauté de Communes du Pays de Barr aux associations locales

La Communauté de Communes du pays de Barr nous fait savoir qu'une subvention conséquente attribuée à une association d'Andlau n'a toujours pas été récupérée. Il est bien dommage de voir se perdre des subventions fautes d'intérêts.

-PLUI

Dans le cadre de l'information permanente des conseillers communaux par la Communauté de Communes, les conseillers ont été destinataires des documents relatifs à l'avancement de l'étude du PLUi. Un conseiller estime ne pas être suffisamment informé et pense que le conseil est écarté des décisions prises par la Communauté de Communes. Ce dernier demande qu'une présentation soit faite en Commission Communale ou en réunion publique concernant le PADD. Le maire pense qu'il faut replacer l'élaboration du PLUi dans le contexte de la nouvelle loi et de tenir compte du transfert de cette compétence à la Communauté de Communes. Avant toute chose il faut préciser que le PADD n'est pas écrit à ce jour même si des grandes lignes ont été tracées dans le document remis. Dans un deuxième temps, il faut prendre en compte le transfert de cette compétence. Cela signifie que la commune en est dessaisie et ne pourra pas imposer seules sa vision. Ensuite, les délégués sont les garants de la préservation des intérêts de la commune et nous sommes très impliqués. Le maire fera toutefois la demande à la direction communautaire, mais il ne s'agira que d'informations et non de décisions. Là aussi, il est rappelé que de nombreuses réunions ne trouvent pas auditeurs, ce qui est déplorable.

-Très haut débit

La commune avait fait le choix de réaliser la montée en débit Internet en installant un réseau fibre optique et un sous-répartiteur, bien qu'une information soit diffusée dans un cercle très restreint sur la poursuite du déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné et dont Andlau ferait partie. Le maire précise qu'il avait l'information mais qu'elle devait rester confidentielle jusqu'à l'aboutissement des négociations de rétrocession de ses installations au nouvel opérateur. En effet, la commune d'Andlau, la seule dans le Bas-Rhin, est propriétaire du réseau et du sous-répartiteur installé au niveau de la Coop. Comme nous avons de l'avance dans notre projet, nous avons proposé de raccrocher le site de Mittelbergheim et d'Eichhoffen ce qui aurait généré d'importantes économies. Notre proposition avait été rejetée par le département malgré son faible coût. Maintenant que l'information est diffusée, nous pouvons confirmer le câblage de la commune en fibre optique jusqu'à la prise de l'abonné pour 2021 à 2022. D'ici là, nous aurons à prendre les décisions de rétrocessions et à déterminer les conditions dans lesquelles cela se fera.

En clôture, le Maire remercie les conseillers municipaux pour la richesse des débats en 2016 et les convie avec ses adjoints pour partager un repas ensemble.

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Complément d'informations :

Dans notre BO de septembre 2016 (Conseil Municipal du 08/09/16) vous pouviez lire « c'est le centre Mertian qui nous a torpillé le projet de chaufferie. ». La direction de l'institut m'a transmis son indignation à la lecture de cet article du bulletin officiel de la commune. M. Olry, président de l'association m'a fait part de sa tristesse et s'inquiète pour nos relations futures. Mais avant tout je tiens à m'excuser auprès des dirigeants de l'Institut d'avoir blessé l'une ou l'autre personne au travers de cet écrit. J'ai rassuré M. le président, qu'il n'y avait aucune velléité de rompre nos relations, et que c'était tout le contraire, et que je souhaitais plutôt renforcer nos liens qui durent depuis près de 70 ans. Concernant le texte du BO, nous avons repris le mot exact prononcé lors du conseil municipal. Je comprends qu'il puisse traduire une certaine violence dans les faits. Explication : Andlau avait un projet de création de chaufferie bois dans les secteurs du Haselmatt en intégrant l'institut Mertian qui avait fait savoir son intérêt à ce projet. Le conseil municipal nous a donc chargé de faire réaliser une étude de faisabilité par une entreprise qualifiée dans ce domaine. Cette étude a mis un certain temps à se faire et pendant ce temps il y a eu le sinistre sur une cuve à mazout à l'Institut, ce qui rendait plus urgent la réponse à apporter à ce dernier. Nous avons appris fortuitement, que l'institut avait lancé une étude en parallèle par une autre entreprise mais uniquement pour l'institut, ce qui l'excluait d'office de notre projet. Entre-temps l'étude de faisabilité avait été rendue et dont une copie avait été remise à l'institut. Renseignement pris, je me suis rapproché des dirigeants de l'Institut pour leur faire savoir notre étonnement quant à l'action qu'ils avaient engagée avec d'autres et que cette dernière remettait totalement en cause notre projet qui devenait de ce fait non viable. Ne renonçant pas au projet pour la commune, nous avons demandé à nous raccrocher sur le projet de l'institut, chose faite après de nombreuses réunions et discussions. Nous avons par la suite obtenu une étude complémentaire avec le redimensionnement intégrant la commune. Cette étude révélait un coût exorbitant (plus du double) de notre énergie pour les 25 prochaines années, avec un apport considérable de plusieurs centaines de milliers d'euros. Nous avons immédiatement fait savoir que nous n'avons pas d'intérêt économique pour ce projet qui était beaucoup plus cher que le nôtre. L'institut poursuivant ses investigations en réadaptant le projet aux nouvelles données de construction imposées par l'ABF ainsi que des nouvelles données économiques, a finalement été contraint à abandonner son projet pour les mêmes raisons et s'est replié vers d'autres solutions. En finalité aucun des deux projets n'a vu le jour ce qui explique la réaction du conseiller. Ceci est bien entendu une synthèse du sujet.

Décharges sauvages

Il est rappelé à la population que les décharges sauvages sont interdites et lourdement sanctionnables.

Elections

Les personnes intéressées pour tenir une tranche horaire (2h30) au bureau de vote lors des prochaines élections Présidentielles les 23 avril et 07 mai 2017 peuvent s'inscrire en Mairie jusqu'au 07 avril 2017. Les tranches horaires sont 8h-10h30 ; 10h30-13h ; 13h-15h30 ; 15h30-18h et 18h-19h + dépouillement.

Le nombre de personnes par tranche est de 4 y compris les conseillers municipaux.



NOUVEAU LOTISSEMENT HASELMATT À ANDLAU

Idéal pour construire votre maison individuelle !

À 15 minutes d'Obernai, au cœur du Pays de Barr et du Bernstein, le lotissement Haselmatt saura ravir tous les membres de la famille : proche de toutes commodités, profitez d'un village de caractère au patrimoine alsacien préservé, mais aussi d'activités culturelles et sportives riches et variées, avec de nombreuses possibilités d'escapades en forêt, entre monts et vignobles...



Amélogis réalise un lotissement résidentiel et vous propose 9 belles parcelles idéalement orientées pour garantir un ensoleillement maximum.

Dans un cadre privilégié calme et verdoyant, vous profiterez d'une vue imprenable sur la campagne environnante.

- Superficie moyenne de 4,1 à 7,9 ares
- Belle exposition Sud/Est
- Idéal pour construire votre maison individuelle traditionnelle
- Terrains constructibles, équipés et viabilisés avec libre choix du constructeur à partir de 77 900 €.

DÉMARRAGE DES TRAVAUX 11/2016
Dépôt PC : Printemps 2017



NOUS RÉALISONS CE QU'IL Y A DE MEUX POUR VOTRE BIEN.

Des réponses à toutes vos questions sur simple demande. / **amelogis.fr** / **03 88 21 30 77**

Navette des Neiges pour le Hohwald et le Champ du Feu

Profitez de la neige au Champ du Feu ou pour une balade au soleil sur les hauteurs prenez le bus du Réseau 67 qui passe par les quatre points d'arrêts d'Andlau.

La navette circule 7 jours sur 7 pendant les vacances scolaires de Noël et d'hiver, ainsi que tous les week-ends et les mercredis jusqu'au 26 mars 2017.

Profitez-en, pour 5€ par personne l'aller-retour (ou 17,50€ jusqu'à 5 personnes). L'aller simple à 2,50 € par personne.

Uniquement sur réservation préalable au 09 72 67 67 67.

WEBCAM au Champ du Feu

Pour voir les conditions météorologiques en temps réel consulter la webcam installée sur la tour du Champ du Feu : <http://colsvosgiens.inforoute67.fr/cam/>

Ligne 542

Barr → Le Hohwald → Champ du Feu

BARR	Gare	08:00	13:00
MITTELBERGHEIM	Route des Vins	08:05	13:05
ANDLAU	Commanderie	08:08	13:08
	Mairie	08:09	13:09
	Rue du Marechal Joffre	08:10	13:10
LE HOHWALD	Route du Hohwald	08:12	13:12
	Vallée	08:19	13:19
	Centre	08:21	13:21
COL DE LA CHARBONNIERE	Parc Alsace Aventure	08:30	13:30
	Carrefour	08:39	13:39
CHAMP DU FEU	La Serva	08:45	13:45

Ligne 542

Champ du Feu → Le Hohwald → Barr

CHAMP DU FEU	La Serva	14:15	17:15
COL DE LA CHARBONNIERE	Carrefour	14:21	17:21
LE HOHWALD	Parc Alsace Aventure	14:30	17:30
	Centre	14:39	17:39
	Vallée	14:41	17:41
ANDLAU	Route du Hohwald	14:48	17:48
	Rue du Marechal Joffre	14:50	17:50
	Mairie	14:51	17:51
MITTELBERGHEIM	Commanderie	14:52	17:52
	Route des Vins	14:55	17:55
BARR	Gare	15:00	18:00



Calendrier 2016/2017

Déc. 2016	Janv.	Fév.	Mars
J 1	D 1	Me 1	Me 1
V 2	L 2	J 2	J 2
S 3	M 3	V 3	V 3
D 4	Me 4	S 4	S 4
L 5	J 5	D 5	D 5
M 6	V 6	L 6	L 6
Me 7	S 7	M 7	M 7
J 8	D 8	Me 8	Me 8
V 9	L 9	J 9	J 9
S 10	M 10	V 10	V 10
D 11	Me 11	S 11	S 11
L 12	J 12	D 12	D 12
M 13	V 13	L 13	L 13
Me 14	S 14	M 14	M 14
J 15	D 15	Me 15	Me 15
V 16	L 16	J 16	J 16
S 17	M 17	V 17	V 17
D 18	Me 18	S 18	S 18
L 19	J 19	D 19	D 19
M 20	V 20	L 20	L 20
Me 21	S 21	M 21	M 21
J 22	D 22	Me 22	Me 22
V 23	L 23	J 23	J 23
S 24	M 24	V 24	V 24
D 25	Me 25	S 25	S 25
L 26	J 26	D 26	D 26
M 27	V 27	L 27	L 27
Me 28	S 28	M 28	M 28
J 29	D 29	Me 29	Me 29
V 30	L 30	J 30	J 30
S 31	M 31	V 31	V 31



Les Navettes des Neiges circulant
 Les Navettes des Neiges ne circulant pas

ATTENTION : Réservation obligatoire au **09 72 67 67 67**
 Plus d'infos sur bas-rhin.fr/navettesdesneiges

Généralisations complètes, vers un maintien à domicile dans la simplicité, le confort et la sécurité

Adapter son logement pour y résider le plus longtemps possible ? C'est accessible grâce aux accompagnements et aux subventions.

Les jeunes volontaires du Service Civique sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Vous avez, ou l'un de vos proches, des difficultés pour monter et descendre les marches, pour utiliser la baignoire ou encore pour vous déplacer dans votre logement ? Le Département du Bas-Rhin vous accompagne pour vous aider à trouver une solution adaptée à votre situation et à vos besoins. Avec la mission « *Accompagnement pour le maintien à domicile des seniors* », le Département vous propose une visite à domicile, gratuite, par deux jeunes volontaires en service civique, sérieuses et dynamiques, présentes pour vous informer et vous sensibiliser sur les risques du quotidien au sein de votre foyer. De plus, elles peuvent vous renseigner et vous accompagner dans les démarches administratives afin de bénéficier d'aides financières pour des travaux tels que la rénovation de salle de bain, l'accès au logement, l'installation d'un siège-monte escalier, etc. Il s'agit du dispositif PIG « *Adapt'Logis 67* » permettant d'adapter votre logement à vos besoins, et ainsi de garder votre indépendance et de vous épanouir sans contraintes à votre domicile.

N'attendez pas que survienne l'accident qui vous obligera à quitter votre logement. Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec nos volontaires : elles sont également susceptibles dans les prochaines semaines de vous contacter directement. Vous aurez l'occasion, enfin, de les rencontrer lors de leurs déplacements.

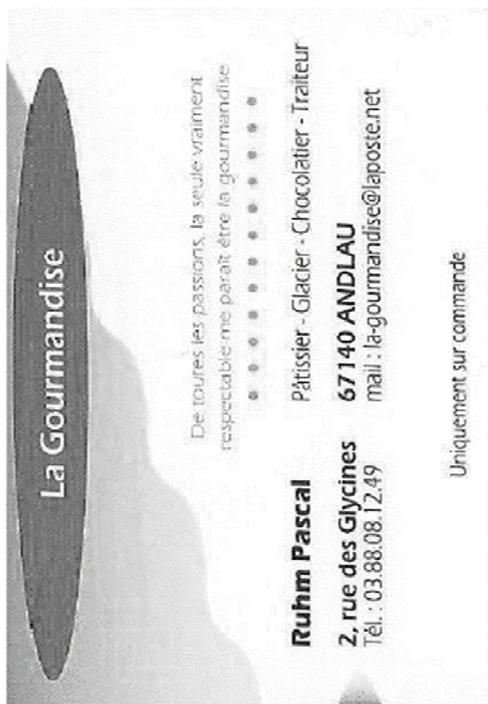
Contact : Conseil Départemental du Bas-Rhin – secteur Habitat : logement@bas-rhin.fr

Les volontaires du Service Civique :

FISCHER Elodie : 03.69.20.73.49

DECK Anaïs : 03.69.33.24.79

Portable : 07.63.43.71.48



Un soupçon de réussite, une bonne dose de bonne santé, une pincée de chaleur, un zeste de bonheur.

Agitez-le tout, laissez gonfler pour remplir pleinement l'année...

Voilà la recette d'une année 2017 réussie !

Nous vous souhaitons donc d'appliquer cette recette, à vous et à vos proches...

La gourmandise vous propose tout au long de l'année, toutes sortes de pâtisseries (biscuits, mousses, sablés amande, tartes), de glaces, de brioches sucrées ou salées, des idées pour vos apéritifs... Nous ne travaillons que des produits frais, de manière artisanale !

Pour vos baptêmes, mariages, communions, anniversaires, fêtes diverses ... pensez aux gâteaux personnalisés !

Actuellement et jusqu'au 31 janvier 2017, nous vous proposons les galettes des rois 4/6 pers ou 8/10 pers, à commander de préférence 3-4 jours à l'avance

Galettes feuilletées (frangipane, pomme, abricot, poire-chocolat)

Galette briochée (nature, pépites, bienenstich)

Offre spéciale 3 galettes achetées, la 4ème de taille identique offerte !

Des tarifs sont disponibles en libre-service à la mairie ou sur demande par mail (la-gourmandise@laposte.net) ou par téléphone.

A très bientôt...

VIE ASSOCIATIVE

Douances

L'association Douances vous souhaite une bonne et heureuse année 2017

➤ Centre aéré de février à partir de 14 ans :

Centre aéré Work Shop danse – stage sur 3 jours – du lundi 20 au mercredi 22 février

De 9h à 12h et de 14h à 17h : pratique avec échauffement – pause repas, goûter, eau, détente

Accueil de 9h à 17h30

Détails sur le site. Contact Agathe KERN-ZAHN au 06 98 18 93 85



Samedi 14 janvier :

Activité 1 : Stop Motion. Imaginez le scénario et montons ensemble votre film. Apportez vos petits objets : personnages, animaux, accessoires, éléments de décors.

Activité 2 : Peinture acrylique sur ardoise.

Les deux activités sont non cumulables. Elles se déroulent de 14h à 16h30.

Film : Les pirates bons à rien mauvais en tout. Début : 17h, fin 18h30.

Dégustation du soir : à partir de 19h. Au menu : moules, crabe, poissons, une assiette de bord de mer. Possibilité de venir sans avoir réservé. Attention : la dégustation n'aura lieu que s'il y a suffisamment de réservations.

<p>Samedi 25 février : Activité 1 : écus et blasons Activité 2 : suite papier collé « le tigre » Film : Dragons 1 Dégustation du soir : crêpes et gaufres Avec ou lactose, gluten.</p>	<p>Mercredi 22 mars : Activité : escrime Film : les trois mousquetaires Film de 2011 avec Logan Lerman, Milla Jovovich, Matthew MacFadyen</p>
<p>Samedi 8 avril : Activité 1 : initiation au flamenco Activité 2 : peinture « du tigre » Activité 3 : atelier cuisine : tapas Film : Chat Potté Dégustation du soir : tapas</p>	<p>Mercredi 10 mai : Activité 1 : marionnettes Activité 2 : création de bijoux « fête des mères » Film : Hugot Cabret</p>
<p>Mercredi 14 juin : Activité 1 : work shop danse sur le tango de Roxanne Activité 2 : fabrication cartes de vœux « fête des pères » Film : Moulin Rouge</p>	<p><i>Les activités sont présentées plus en détails sur notre site www.douances.fr</i></p>



**LA MUNICIPALITE ET LE PERSONNEL
COMMUNAL VOUS SOUHAITENT UNE
BONNE ANNEE 2017**



2016 est passée à une vitesse...
Alors nous espérons qu'en 2017, vous saurez savourer
un an de bonheur, 12 mois de réussite, 52 semaines
d'idées neuves, 365 jours de prospérité.

L'équipe de l'APE vous souhaite une excellente année 2017.



Merci à tous les Andlaviens pour votre participation lors de nos
ventes de fromage et autres manifestations (bourses vêtements
et/ou locagonfle).

Au courant de cette année 2017, nous vous proposerons à nouveau
plusieurs actions qui, nous l'espérons, satisferont le plus grand
nombre. En voici un aperçu :

- 11 mars Bourse adultes et 12 mars 2017 Bourse petite
enfance
- 31 mars : Soirée spectacle hypnose (billets disponibles en
prévente au 03.88.08.12.49)
- Du 13 au 29 mars commande de fromage, distribution le 7
avril 2017.
- 7 et 8 octobre : Bourses adultes et enfants
- Mi Octobre Parc Locagonfle

A très bientôt...

31 MARS 2017
L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES D'ANDLAU
PRÉSENTE

“VIVEZ UN CONTE”

“CRÉEZ L'HISTOIRE”

ENTREZ DANS LE
LEGENDARIUM
DE R'KEY L'HYPNOTISEUR

HALL DES SPORTS - ANDLAU
ACCUEIL À PARTIR DE 19H30 DÉBUT DU SPECTACLE À 20H30
15 € EN PRÉVENTE / 20 € SUR PLACE
RÉSERVATIONS SUR WWW.RKEY-HYPNOTISEUR.FR
PETITE RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE

Spécial Spectacle d'hypnose

Ecole de Musique d'Andlau



THÉ DANSANT SUR PISTE
Dimanche 12 février 2017 à 15 heures
HALL DES SPORTS ANDLAU
Entrée 7 €